



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5362^e séance

Mardi 31 janvier 2006, à 12 h 5
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Mahiga	(République-Unie de Tanzanie)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. D'Alotto
	Chine	M. Guan Jian
	Congo	M. Biabaroh-Iboro
	Danemark	M ^{me} Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de Rivière
	Ghana	M. Christian
	Grèce	M ^{me} Papadopoulou
	Japon	M. Haneda
	Pérou	M. de Rivero
	Qatar	M. Al-Bader
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M ^{me} Davis
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies
au Liban (S/2006/26)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 12 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2006/26)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2006/26).

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2006/57, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la France, la Grèce, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Slovaquie.

J'attire également l'attention des membres du Conseil sur les documents S/2006/15, S/2006/5, S/2005/836, S/2005/755, S/2005/747, S/2005/746, S/2005/715, S/2005/641, S/2005/568 et S/2005/526, contenant des lettres du représentant du Liban, et sur les documents S/2005/837, S/2005/731 et S/2005/546, contenant des lettres du représentant d'Israël.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2006/57) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Chine, Congo, Danemark, France, Ghana, Grèce, Japon, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1655 (2006).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 10.